

Vœu

présenté par M. Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche

relatif à une loi de concertation et de programmation financière et à une loi constitutionnelle de financement des collectivités locales et de leurs groupements

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,

CONSIDÉRANT :

- l'attente majeure des élus locaux qui souhaitent voir leur autonomie financière mieux garantie et appellent à une profonde réforme des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales ;
- la nécessité de véritablement associer les élus locaux et leur représentants aux discussions budgétaires et d'assurer une prévisibilité suffisante de leurs ressources financières (ex : le différend récent entre le Gouvernement et les associations d'élus – AMF, ADF, ARF – qui ont boycotté les Assises des finances publiques du 19 juin dernier) ;
- l'absence de cadre retraçant les prévisions de recettes et de dépenses des collectivités territoriales ;
- l'intérêt d'intégrer à la réflexion les choix de politique publique sous-jacents à la répartition des ressources entre collectivités compte tenu de leur champ de compétences respectif ;

DEMANDE à Mme la Première ministre :

- la formalisation dans un texte législatif, des évolutions des dotations de l'État et des perspectives d'évolution des principaux agrégats budgétaires des collectivités. Sans être prescriptif, un tel texte permettrait d'identifier des objectifs nationaux d'évolution des dépenses des administrations locales par strate de collectivités. Il constituerait un point d'aboutissement des travaux de concertation sur les finances publiques indispensable entre État et collectivités.
- l'instauration d'une loi de finances des collectivités territoriales et de leurs groupements, complémentaire des lois de finances de l'État (PLF) et de la sécurité sociale (PLFSS).